

N° final : 20104201006902

N° d'ordre : 42012010000889

PROCES-VERBAL DE RECEPTION A TITRE ISOLE

Motif de la réception : **POSE D'UNE CARROSSERIE**

Il résulte des constatations effectuées le 02/12/2010
à la demande de **GIMAEX SAS**
Route de Charlieu - BP 1000
42308 ROANNE CEDEX

DREAL RHÔNE-ALPES
Unité Territoriale de la Loire
15 rue de l'Alma
42000 SAINT ETIENNE
Tél. 04 77 43 53 53 - Fax 04 77 43 53 63

que le véhicule ci-dessous décrit :

Dénomination (suivant références communautaires de la directive 1999/37/CE)

(A.1) Précédent numéro d'immatriculation	: NEUF
(B) Date de première immatriculation	: NEUF
(D.1) Marque	: RENAULT
(D.2) Type Variante Version	: 44AGE6C432E6 MOD
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)	:
(D.3) Dénomination commerciale	: MIDLUM
(E) N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type	: VF644AGE000008202
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	: 10000
(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	: 10000
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)	: 13500
(G) Masse en service (G1 + 75) (kg)	: 6000
(G.1) Poids à vide national (PV) (kg)	: 5925
Largeur (m) : 2.4 Longueur (m) : 6.5 Surface (m2) : 15.6 (pour PTAC > 3500 kg et catégorie N1)	
(J) Catégorie internationale	: N2
(J.1) Genre national	: VASP
(J.2) Carrosserie (CE)	:
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)	: INCENDIE
(K) Numéro de la réception par type	: L - 0270 - 06 - 04
(P.1) Cylindrée (cm3)	: 4764
(P.2) Puissance nette maximale (kW)	: 161
(P.3) Source d'énergie	: GO
(P.6) Puissance administrative (CV)	: 13
(Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motorcycle) (kW/kg)	: Sans objet
(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: 6
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	: 84
(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn-1)	: 1725
(V.7) CO2 (en g/km)	:
(V.9) Classe environnementale	: 0555*0651G

Satisfait dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-20 et R.413-13 du code de la route pour la catégorie du véhicule concerné.

Montant de la redevance : 86.90 Euros

NOTA :

DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉ D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ ORIGINAL

MENTIONS PARTICULIERES (à reporter sur le certificat d'immatriculation) :

VÉHICULE NEUF VISA 1 AN
AMENAGEMENT EN VEHICULE INCENDIE

Fait à SAINT ETIENNE,
le 03/12/2010

Pour le Préfet, par délégation,
Michel BORY
TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Fait à ROANNE,
le 03/12/2010

Christian BONNETERRE
TECHNICIEN PRINCIPAL DU MINEFI

Nota : Voie de recours - En cas de contestation relative à la définition des caractéristiques du véhicule, vous pouvez vous adresser à :
DREAL UT42 15 rue de l'Alma 42000 SAINT ETIENNE

